

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société SARA site de Kourou

Compte rendu synthétique de la réunion du 20 septembre 2018

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Indice 0	21/09/18	Rédaction initiale

Annexe : liste des participants

Pièces jointes :

- diaporama du bilan de la société SARA,
- diaporama du bilan de l'action de l'inspection.

Introduction

A la demande de monsieur le préfet le directeur de la DEAL est chargé de présider la réunion. Ce dernier est représenté par monsieur Didier RENARD, directeur adjoint.

Se sont excusés : néant.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Eléments évoqués lors de la dernière CSS du 8 juin 2017.
- 2 - Bilan de l'exploitant.
- 3 - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées.
- 4 - Information des collectivités sur les projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement.
- 5 - Echéance du 7 octobre 2018 pour l'actuelle nomination des membres de la CSS, les membres de la commission sont nommés par le préfet pour une durée de cinq ans.
- 6 - Points divers.

1 - Eléments évoqués lors de la dernière réunion de la CSS

Pas de remarque sur la dernière réunion de la CSS.

2 - Bilan du site SARA

Figure en pièce jointe le diaporama de la présentation du bilan de l'exploitant.

Le représentant des riverains demande qu'une actualisation des photos aériennes soit réalisée pour la prochaine présentation. Pas d'objection de l'exploitant.

La DEAL procède à un rapide rappel sur le devoir de confidentialité des membres de la CSS vis à vis d'éventuelles mesures de sûreté évoquées en réunion.

Des précisions sont apportées en séance concernant :

- la pollution aux hydrocarbures survenue en début d'année, qui n'est pas imputable à la SARA,
- les projets de centrale photovoltaïque et de pile à hydrogène, sur le terrain voisin du dépôt.

3 – Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

Figure en pièce jointe le diaporama de la présentation du bilan de l'inspection des installations classées. Ce point n'a pas fait l'objet de remarque ou de question.

4 – Informations des collectivités sur les projets pouvant impacter le site

Ce point était inscrit à l'ordre du jour, il n'a pas fait l'objet d'information des collectivités au préalable à la réunion et aucun représentant des collectivités n'était présent en réunion.

Les collectivités doivent se positionner quant à leurs projets (urbanisme, aménagements, voirie ...) qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du dépôt.

5 – Renouvellement quinquennal des membres de la CSS

Aucune remarque n'est faite concernant les actuels membres de la CSS, qu'il est donc proposé de reconduire dans leurs fonctions.

A cette occasion, l'exploitant indique qu'il souhaiterait la dissolution de cette commission au regard de son actuel classement seveso bas, qui ne justifie plus l'existence d'une telle commission.

Le président et les autres membres présents ne sont pas favorables à la dissolution de la commission.

La possibilité d'une commission unique pour les 2 sites de Kourou et Dégrad des Cannes est envisagée.

La DEAL apportera ultérieurement des éléments de réponse à ce point.

6 – Points divers

Le représentant des riverains demande à visiter l'établissement et à participer au prochain exercice POI du site.

La représentante de la fédération Guyane nature environnement se joint à cette demande.

Avis très favorable de l'exploitant qui prendra en charge les modalités pratiques.

Le président questionne l'assemblée pour savoir si un autre point est à aborder. Personne ne sollicite la parole.

La prochaine réunion de la CSS est envisageable dans un an, sauf événement particulier.

En l'absence d'observation des membres de la CSS à la DEAL dans un délai d'un mois, ce compte rendu sera mis en ligne à l'adresse suivante sur le site internet de la DEAL :

(<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-de-site-css-r544.html>).

Le secrétariat de la CSS indique à nouveau que tous les échanges futurs (envoi des CR, invitation ...) seront réalisés par messagerie et qu'il convient donc de l'informer des changements d'adresses de messagerie.

Annexe : liste des participants

COLLÈGE	ORGANISME ET OU SERVICE - FONCTION	NOM-PRÉNOM
Etat	DEAL – directeur adjoint	RENARD Didier
Etat	DEAL - inspecteur de l'environnement des installations classées	PRADEL Frédéric
Etat	EMIZ chef du bureau Sécurité Civile	POLINACCI Daniel
Etat	SDIS	GIRARD Henri-Claude
Exploitant	Responsable service sécurité industrielle	CONFIANT Emmanuelle
Exploitant	Chef du département QSSEI	ELIE DIT COSAQUE Fabrice
Exploitant	Ingénieure sécurité industrielle	ERIN Bénédicte
Exploitant	Chargée de mission en sécurité industrielle	BRANCHE Coralie
Exploitant	Chef des dépôts	SELGI Pedro
Association	Fédération Guyane nature environnement	PONCE Manouchka
Riverain	Société Chlorotech Guyane	HOYAU Philippe